



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau et Biodiversité

Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000
pour une déclaration de travaux d'arasement ou de création de talus au titre des sites inscrits
(Arrêté du préfet de région du 18/05/2011)

PROPRIETAIRE :

Nom et prénom :	
Adresse	

LOCALISATION DE L'ARASEMENT OU DE LA CREATION ENVISAGES :

Commune		Lieu-dit	
---------	--	----------	--

SITE NATURA 2000 :

	Directive (1)	
	Habitats faune Flore	Oiseaux
Nom		
Nom		

Objectif de conservation de ces sites : (1) et (2)

Habitats forestiers landes, tourbières... de rivières et prairies humides Autres : (préciser)

Espèces animales Oiseaux Chauve-souris. Autres : (préciser)

PRÉCISION SUR L'ARASEMENT OU LA CREATION ENVISAGES : (1) et (2)

- Talus parallèle à la pente du terrain
- Talus perpendiculaire à la pente du terrain
- Présence de végétation sur le talus à araser, essence à préciser :

	OUI	NON
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur l'emplacement des talus concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur une parcelle contiguë, plus basse que les talus concernés (risque d'écoulement de produits épandus)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur la zone d'évolution des engins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence de passage à gué	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 50 m de l'emplacement du talus à araser et de la zone d'évolution des engins, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence, à moins de 20 m de l'emplacement de l'arasement et de la zone d'évolution des engins, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1) Si six « NON » => arasement considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ci-dessus

2) si au moins UN « OUI » => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence des travaux projetés sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences. (cf verso de cette feuille)

Fait à, le.....
Signature du demandeur :

JOINDRE :

Un plan de localisation précis de l'arasement projeté sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins seront positionnées.

- (1) cocher la case concernée
- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur le site : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carto_hab_29.map ou sont à demander à l'opérateur du site concerné.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000

si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent

(cf recto du présent document)

Mesures permettant de supprimer le risque d'incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné:

(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, sensibilisation des entreprises...)

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à

Le

Signature du propriétaire :